

Communiqué à la presse

du COLLECTIF de 9 Associations de Quartier de DIJON et de Patrimoine

Signataires : Association Patrimoine et Environnement - Association les Amis des Hauts de Dijon - Association Cayen Environnement - Association Bien Vivre Dans le quartier Larrey - Association des familles et des amis du quartier Dijon Larrey - Association Les Riverains du Quartier de Larrey - Association du Faubourg Saint Pierre - Association des Habitants de Mirande-Montmuzard-Université de Dijon – Association Comité de Quartier de la Montagne Sainte-Anne.

Les Associations de quartier et de patrimoine signataires de ce communiqué ont engagé une **procédure de recours auprès du Président de DIJON MÉTROPOLE à l'encontre du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-HD)** intégrant le programme local de l'habitat et le plan de déplacements urbains de Dijon Métropole.

Ce plan a été voté le 19 décembre 2019.

Pourquoi un recours ?

Pour nous tous, le PLUi-HD doit nous préserver des constructions anarchiques et excessives, en hauteur et volume et des préjudices qu'elles entraînent (perte de luminosité, vis-à-vis gênants, manque de cohérence architecturale, imperméabilisation excessive des sols et multiplication des îlots de chaleur, augmentation de la circulation, difficultés de stationnement, etc...).

Ce plan doit réinventer la ville pour le bien-être de ses habitants et le fonctionnement de la biodiversité en organisant une répartition équilibrée et mesurée de l'habitat dans les quartiers :

En sauvegardant l'identité des quartiers et les liens qu'elle permet de tisser entre leurs habitants

En préservant les espaces verts privés ou publics et les arbres qui en font la richesse

En respectant les éléments patrimoniaux qu'ils soient ordinaires, remarquables ou « classés »

En restaurant et valorisant le patrimoine environnemental, les cours d'eau et les promenades existantes.

Pour défendre ces principes essentiels, nous avons participé pendant quatre années à des réunions de concertation. Nous avons fait des propositions qui hélas ont été très insuffisamment prises en compte. **Pourtant les enjeux face au changement climatique, à ses conséquences néfastes sur la santé des habitants et la biodiversité, sont indiscutables et appellent à des corrections fortes et urgentes de ce plan.**

Les demandes les plus pressantes des associations :

- Des surfaces suffisamment grandes autour des nouveaux bâtiments afin d'accueillir arbres et autres végétaux et, ainsi, réduire les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité. Le plan d'urbanisme voté fixe des proportions de surfaces en pleine terre trop faibles et ne règlemente pas de façon contraignante la désimperméabilisation des sols, leur non-imperméabilisation ou la protection des arbres existants.
- L'aménagement d'une continuité écologique par l'élargissement des rives de l'Ouche et la valorisation de ses affluents.
- La mise en place de corridors verts permettant d'accueillir, en toute sécurité, les déplacements urbains, à pied ou à vélo dans l'ensemble des quartiers dijonnais.
- Les reculs des bâtiments par rapport à l'espace public. Ils sont insuffisants, voire inexistant dans de nombreux quartiers.
- Ne plus autoriser la surélévation des bâtiments par des attiques (biais utilisé pour augmenter le volume des constructions).
- Que façades et toitures végétalisées ne soient pas des arguments pour réduire trop fortement les surfaces d'espaces verts au sol. Une réglementation doit garantir la fonction et la durabilité de ces dispositifs.
- Qu'au sein des marges de recul et de retrait, le surplomb par des balcons ne soit pas autorisé.
- Le soutien à la rénovation de l'habitat ancien.
- La mise en place d'un système de concertation des citoyens sur l'évolution de l'urbanisme des quartiers.

Sur les 1382 observations déposées à l'enquête publique de juin 2019 -mobilisation exemplaire ; une majorité opposée au projet- peu de propositions ont été retenues par DIJON Métropole. Une « lettre ouverte » des associations de quartier demandant une révision du projet du plan d'urbanisme en novembre 2019 a été adressée aux élus dijonnais et métropolitains, à la Préfecture et largement diffusée à la presse locale et aux Dijonnais. Cette lettre n'a pas été prise en considération et n'a pas reçu de réponse à ce jour.

C'est pourquoi, le Collectif des Associations a décidé une procédure de recours à l'encontre du PLUi-HD, estimant qu'il ne permettra pas de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs et qu'il continuera de dégrader leur environnement et leur cadre de vie. Dans une période où le dérèglement climatique et ses conséquences sur les générations futures imposent des choix environnementaux significatifs, nous demandons aux candidats aux élections municipales de s'engager fermement à réviser ce texte en concertation avec les habitants.

Dijon, le 6 mars 2020